

Service émetteur : Délégation territoriale d'Ille-et-Vilaine
Département santé-environnement

Affaire suivie par : Sylvain PRUDHOMME / Muriel PEREZ
Courriel : ars-dt35-sante-environnement@ars.sante.fr

Téléphone : 02 99 33 34 23

02.22.06.74.67

Télécopie : 02 99 33 34 19

N/Réf : 2019-01-19-36/AEP/AUT/SYP

V/Réf : Votre transmission du 13 décembre 2018
35-2018-43

M. Frédéric GUILLARD

Date : 18/01/2019

Objet : Travaux d'entretien
Barrage de Pont-Avet

**Monsieur le directeur départemental
des territoires et de la mer**

SEB / PEPMA

**Le Morgat – 12, rue Maurice Fabre
CS 23167**

35031 RENNES CEDEX

Monsieur le Directeur,

Vous m'avez transmis pour avis un dossier de demande d'autorisation environnementale portant sur des travaux d'entretien du barrage de Pont-Avet sur le Frémur, implanté sur les communes de Pleurtuit et Beaussais-sur-Mer.

Les actions proposées dans ce cadre visent globalement à conforter les caractéristiques de la retenue, employée jusqu'en 2012 pour la production d'eau destinée à la consommation humaine.

Vous noterez à cet égard que les tensions observées ces dernières années sur la frange nord du département en matière d'approvisionnement en eau potable doit conduire le Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Côte d'Émeraude (Eau du pays de Saint-Malo) à recenser et évaluer toutes les ressources mobilisables à même de satisfaire la sécurisation de la distribution sur son territoire. Cette démarche pourrait ainsi conduire in fine à solliciter de nouveau la ressource de Pont-Avet pour la production d'eau destinée à la consommation humaine.

Mais en l'absence en l'état de sites de captages d'eau destinée à la consommation humaine sur le secteur d'intervention, les principaux enjeux de santé publique concernent ceux liés aux activités littorales : baignade, conchyliculture et pêche à pied.

Les zones conchylicoles situées en aval du barrage sont recensées dans le dossier. En revanche, les zones de baignade et de pêche à pied ne le sont pas. Le choix de vidanger la retenue en période estivale pourrait entraîner un impact sur la qualité de ces zones. Cependant, j'ai bien noté les mesures de suivi de la qualité de l'eau projetées, en amont et en aval des dispositifs de filtration anti-MES. Celles-ci s'accompagnent notamment de valeurs d'alerte sur les paramètres bactériologiques E. coli et Entérocoques.

Toutes dispositions devront être prises en conséquence pour préserver la qualité sanitaire de ces usages. Une procédure devra notamment être mise en place afin d'informer leurs gestionnaires et les usagers en cas de pollution générée à l'occasion des travaux.

En conséquence, sous réserve de la prise en compte de ces remarques, j'émet un avis favorable à ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

La Directrice de la délégation
départementale d'Ille-et-Vilaine

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and strokes, positioned above a horizontal line.

Anne-Yvonne EVEN